

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 13 juin 2017 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEFLOCH, Maire d'Ambialet.

Présents :

- M Jean-Pierre LEFLOCH
- Mme Florence DURAND
- M Christophe BEURAERT
- Mme Patricia BEC
- M Jean-Marc SAUX
- Chantal MANAVIT
- Bruno SEGURA
- Virginie PHIALIP
- Jean-Pierre COSTES

Madame Sandrine ROUSTIT Ayant donné procuration à Madame Patricia BEC

Absents : Bernard CAMBON

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Virginie PHIALIP est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Intercommunalité
- Programme investissement
 - ✓ Travaux voirie 2017
 - ✓ Poteau incendie et travaux AEP
 - ✓ Nettoyage toitures
 - ✓ Adressage
 - ✓ Atelier municipal et Toilette publique
- Ecole-cantine-transport
- Nouvelle Activité Périscolaire et Contrat personnel communal
- CNAS
- Décision modificative
- Conventions honoraires avocat (dossiers urbanismes)
- Borne électrique

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : patus du ténégal, courrier de Mr Esteve, circuit des deux puechs, sentier des Cabanes., Petites cités de caractères, procédure expulsion.

1. Intercommunalité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence DURAND qui nous fait le compte rendu de la Commission « services à la population.

La dernière réunion s'est tenue le 25 avril 2017 et avait comme ordre du jour :

- Maison des services :
 - Visite du chantier
 - Point sur le conventionnement technique avec les différents partenaires
- Service enfance/Jeunesse :

SC- 08/06/2017

- Fonctionnement des ALSH : bilan de l'élargissement de l'offre d'ouverture des centres de loisirs et suite à donner
- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse : engagement du bilan CEJ 2014-2017 et perspectives 2018-2021
- Santé :
 - Projet de santé de territoire : préparation de la rencontre ARS/Département
- Personnes âgées/Santé :
 - Avancement du projet « repérage des personnes âgées fragiles » sur le territoire

2. Programme investissement

DELIB N°13062017_1

- **Travaux voirie 2017**

Comme l'année dernière la maîtrise d'ouvrage sera intercommunale afin d'obtenir un taux supérieur. La CCMAV a décidé en comité des maires de prendre en charge un tiers de la baisse du financement départemental dans le limite du montant habituel de travaux soit au maximum 42 688.20 euros HT.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe BEURAERT qui présente les différents chiffrages avec un niveau d'urgence, après discussion le Conseil municipal est favorable décide de réaliser les travaux sur les secteurs suivants :

- | | |
|----------------|---------------------|
| • Le village | • Le Ténégal 2 |
| • La Condomine | • Le Cros |
| • Pounis | • Les Grens |
| • Le Poun | • Montée Mimi |
| • Bonneval | • Moulin de Tournou |
| • Combelasse 1 | • Garage DA COSTA |
| • Combelasse 2 | |
| • La Resse | |
| • VC 20 | |
| • Le Ténégal 1 | |

Pour un montant prévisionnel ht de 41 274.73 euros

Et après en avoir délibéré,

Compte tenu que le FCTVA et le Fond de Développement Territorial seront perçu directement par la CCMAV.

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à la CCMAV pour un montant d'environ 13 500 euros €, au titre du programme intercommunal de voirie 2017.

DELIB N°13062017_2

- **Poteau incendie et travaux AEP**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons validé lors du conseil municipal du 28 mars 2017 les travaux d'AEP au niveau de Lagrèze pour un montant de 38 197.01 euros soit 45 836.41 euros TTC.

Compte tenu qu'il va y avoir des tranchées afin de réaliser les travaux, Véolia nous propose un devis complémentaire de 2 803.14 euros HT soit 3 363.77 euros TTC concernant la mise en place d'un poteau incendie.

Ce hameau ainsi que celui de Fédusse situé juste en dessous sera amené à se développer dans les prochaines années ce qui permettrait de prévoir dès maintenant cette évolution.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

3. Nettoyage toitures

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CONESA concernant le nettoyage des toitures de la Salle polyvalente, de l'ancien presbytère de la Condomine et d'Ambialet.

Après discussion le conseil municipal souhaite que l'on contacte plusieurs entreprises afin de d'élargir le choix. Les devis seront présentés lors d'un prochain conseil municipal afin de choisir la meilleure offre.

DELIB N°13062017_3

4. Adressage

Monsieur le Maire donne la parole à Jean Marc SAUX qui rappelle au Conseil que plusieurs réunions de groupe de travail (ont participés ASTIE Jean-louis, ASTIE Annie, BEURAERT Christophe, Jeannine BOURRUT, Claude BREIL, Annie CALVIERE, Claudie CLUZEL, Sylvie DAURES, Laurie DURAND, Pierre ESCAFFRE, Jacques et Keltoum FABAS, Jean-Marie et Geneviève GRAVIER, Bernard et Marie Line VILMANT, Philippe HOUDET, Christian MARET, Laure PAULHE, Chantal MANAVIT, Jean-Pierre LEFLOCH et Jean- Marc SAUX) ont eu lieu afin de préparer le dossier adressage.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après discussion le Conseil municipal :

Décide :

		Nouvelle adresse	
Parcelle Cadastre	Ancienne Adresse	N°	Nouveau nom de voie
0B0070	AMBIALET	75	Route de la Vallée
2159		835	Route de la Vallée
0B0348	LA GARRIGUE	1009	Route de la Vallée
0B2494	LA GARRIGUE	1033	Route de la Vallée
0B2493	LA GARRIGUE	1045	Route de la Vallée
0B2495	LA CONDOMINE	1063	Route de la Vallée
0B2491	LA GARRIGUE	1083	Route de la Vallée
0B2490	LA GARRIGUE	1097	Route de la Vallée
0B2043	LA CONDOMINE	1115	Route de la Vallée

OB2028	LA CONDOMINE	1133	Route de la Vallée
OB2485	LA CONDOMINE	1155	Route de la Vallée
OB2484	LA CONDOMINE	1171	Route de la Vallée
OB2402	LA CONDOMINE	1193	Route de la Vallée
OA0044	LA CONDOMINE	1780	Route de la Vallée
OA1882	LE POUNIS	2380	Route de la Vallée
OA2006		2647	Route de la Vallée
OA0258	CANTEMERLE	2884	Route de la Vallée
OA0265	CANTEMERLE	3066	Route de la Vallée
OA1963	COULOBRY	3986	Route de la Vallée
OA0927	GARRISSOU	4720	Route de la Vallée
OA1942	GARRISSOU	4811	Route de la Vallée
OA0853	LE COLOMBIE	1	Chemin du Colombié
OA0846	LE COLOMBIE	4	Chemin du Colombié
OA0510	LES CAMBOUS	3	Route de Saluège
OA2089	TRAVERS DE SALUEGE	9	Route de Saluège
OA0586	TRAVERS DE SALUEGE	11	Route de Saluège
OA0583	SALUEGE	16	Route de Saluège
OA0561	SALUEGE	21	Route de Saluège
OA0562	SALUEGE	23	Route de Saluège
OA0566	SALUEGE	25	Route de Saluège
OA0556	SALUEGE	27	Route de Saluège
OB1993	LE POUNIS	1	Chemin de Pounis
OA0256	LE POUNIS	2	Chemin de Pounis
OA0256	LE POUNIS	4	Chemin de Pounis
OA0014	LE POUNIS	10	Chemin de Pounis
OA0013	LE POUNIS	12	Chemin de Pounis
OB0344	LA GARRIGUE	1	Rue de la Garrigue
OB1901	LA GARRIGUE	4	Rue de la Garrigue

OB0338	LA GARRIGUE	10	Rue de la Garrigue
OB0336	LA CONDOMINE	12	Rue de la Garrigue
OB0332	LA CONDOMINE	18	Rue de la Garrigue
OB0330	LA CONDOMINE	20	Rue de la Garrigue
OB0326	LA CONDOMINE	22	Rue de la Garrigue
OB0287	LA CONDOMINE	30	Rue de la Garrigue
OB0290	LA CONDOMINE	36	Rue de la Garrigue
OB0294	LA CONDOMINE	42	Rue de la Garrigue
OA2190	LA CONDOMINE	50	Rue de la Garrigue
OA0074	LA CONDOMINE	52	Rue de la Garrigue
OA1959	LA CONDOMINE	59	Rue de la Garrigue
OA0049	LA CONDOMINE	1	Rue de la Condomine
OA2046	LA CONDOMINE	3	Rue de la Condomine
OA0090	LA CONDOMINE	6	Rue de la Condomine
OA0056	LA CONDOMINE	9	Rue de la Condomine
OA0055	LA CONDOMINE	11	Rue de la Condomine
OA0057	LA CONDOMINE	13	Rue de la Condomine
OA0081	LA CONDOMINE	14	Rue de la Condomine
OA0058	LA CONDOMINE	15	Rue de la Condomine
OA0070	LA CONDOMINE	16	Rue de la Condomine
OA0069	LA CONDOMINE	17	Rue de la Condomine
OA0068	LA CONDOMINE	19	Rue de la Condomine
OA0072	LA CONDOMINE	20	Rue de la Condomine
OA0073	LA CONDOMINE	21	Rue de la Condomine
OA0066	LA CONDOMINE	23	Rue de la Condomine
OA0082	LA CONDOMINE	1	Rue de la Venelle
OA0089	LA CONDOMINE	2	Rue de la Venelle
OA0083	LA CONDOMINE	3	Rue de la Venelle
OA0087	LA CONDOMINE	4	Rue de la Venelle

0A0085	LA CONDOMINE	5	Rue de la Venelle
0A0086	LA CONDOMINE	6	Rue de la Venelle
0A0076	LA CONDOMINE	10	Rue de la Venelle
0A0095	LA CONDOMINE	1	Rue du Porche
0A1877	LA CONDOMINE	3	Rue du Porche
0B0297	LA CONDOMINE	4	Rue du Porche
0B0301	LA CONDOMINE	6	Rue du Porche
0A0061	LA CONDOMINE	8	Rue du Porche
0A0062	LA CONDOMINE	9	Rue du Porche
0A0060	LA CONDOMINE	10	Rue du Porche
0A1885	LA CONDOMINE	12	Rue du Porche
0A1878	LA CONDOMINE	15	Rue du Porche
0B0673	OUBIEGES HAUT	4	Route d'Oubièges
0B0677	OUBIEGES HAUT	5	Route d'Oubièges
0A2214	OUBIEGES HAUT	10	Route d'Oubièges
0A0186	OUBIEGES HAUT	12	Route d'Oubièges
0A0182	OUBIEGES HAUT	14	Route d'Oubièges
0A0178	OUBIEGES HAUT	16	Route d'Oubièges
0A2056	OUBIEGES BAS	2	Chemin de Besses
0A2240	BESSES	4	Chemin de Besses
0A2260	LA CAMINADE	5	Chemin de la Caminade
0A0112	LA CAMINADE	6	Chemin de la Caminade
0B2499	LA GARRIGUE	4	Rue du Riou dal Bosc
0B0346	LA GARRIGUE	6	Rue du Riou dal Bosc
0B0275	LA CONDOMINE	12	Rue du Riou dal Bosc
0B0276	LA CONDOMINE	14	Rue du Riou dal Bosc
0B2037	LA CONDOMINE	16	Rue du Riou dal Bosc
0B2034	LA CONDOMINE	20	Rue du Riou dal Bosc
0B2025	LA CONDOMINE	22	Rue du Riou dal Bosc

OB2026	LA CONDOMINE	24	Rue du Riou dal Bosc
OB0731	XXXXX	25	Rue du Riou dal Bosc
OB0260	LA CONDOMINE	26	Rue du Riou dal Bosc
OB2265	RIOU D AL BOSC	27	Rue du Riou dal Bosc
OB2381	LA CONDOMINE	28	Rue du Riou dal Bosc
0A2232	LA CONDOMINE	29	Rue du Riou dal Bosc
0A2339	LA CONDOMINE	30	Rue du Riou dal Bosc
0A2229	LA CONDOMINE	31	Rue du Riou dal Bosc
0A1995	XXXXX	5	Rue Saint Eloi
OB1994	LA CONDOMINE	7	Rue Saint Eloi
OB2397	LA CONDOMINE	9	Rue Saint Eloi
OB2395	LA CONDOMINE	11	Rue Saint Eloi
OB2391	LA CONDOMINE	13	Rue Saint Eloi
OB2476	LA CONDOMINE	15	Rue Saint Eloi
OB2385	LA CONDOMINE	17	Rue Saint Eloi
0A2339	LA CONDOMINE	21	Rue Saint Eloi
OB397	BLASOU	2	Chemin du Ruisseau
OB0396	BLASOU	3	Chemin du Ruisseau
OB0399	BLASOU	4	Chemin du Ruisseau
OB1150	BORIE GRANDE	3	Chemin de la Borie Grande
OC0719	CAZELLES	4	Chemin de Cazelles
OC0808	COMBELASSE	10	Chemin de Combelasse
OC0820	COMBELASSE	15	Chemin de Combelasse
OC1331	LACOMBE	11	Route de Bonneval
OC1504	LA CROUZETTE	17	Route de Bonneval
OC0457	LA CROUZETTE	19	Route de Bonneval
OC1347	XXXXX	20	Route de Bonneval
OC0452	LA CROUZETTE	21	Route de Bonneval
OC1585	BONNEVAL	23	Route de Bonneval

0C0439	BONNEVAL	29	Route de Bonneval
442	BONNEVAL	31	Route de Bonneval
0C0413	BONNEVAL	33	Route de Bonneval
0C0418	BONNEVAL	35	Route de Bonneval
0C0433	BONNEVAL	38	Route de Bonneval
0C0427	BONNEVAL	42	Route de Bonneval
0C0404	BONNEVAL	47	Route de Bonneval
0C0974	COMBELEBAR	67	Route de Bonneval
0C1195	LE MOULIN DE TOUGNOU	99	Route de Bonneval
0B1691	COUMBO CAUDO	4	Chemin Coumbo Caudo
0B0062	AMBIALET	1	Route du Prieuré
0B0059	AMBIALET	2	Route du Prieuré
0B2264	AMBIALET	6	Route du Prieuré
0B2216	AMBIALET	10	Route du Prieuré
0B0191	AMBIALET	14	Route du Prieuré
0B1984	AMBIALET	16	Route du Prieuré
0B0198	AMBIALET	20	Route du Prieuré
0B0218	GARCEVAL	30	Route du Prieuré
0B2161	LA VAUTE	40	Route du Prieuré
0B0246	LA VAUTE	41	Route du Prieuré
0B2224	LA VAUTE	43	Route du Prieuré
0B2164	LA VAUTE	44	Route du Prieuré
0B0162	LE PRIEURE	57	Route du Prieuré
0B2154	LE PRIEURE	59	Route du Prieuré
0B1373	GRIFFOULET	5	Chemin de Griffoulet
0B1515	JANTOU	10	Chemin de Jantou
2478	LA CANAGUE	2	Chemin de la Canague
2479	LA CANAGUE	6	Chemin de la Canague

OB2480	BLAYRAN	10	Chemin de la Canague
OB1246	BLAYRAN	14	Chemin de la Canague
OA0211	LA CANAGUE	15	Chemin de la Canague
OA0376	LA CUREYE	10	Chemin de la Cureye
OA0372	LA CUREYE	11	Chemin de la Cureye
OA0371	LA CUREYE	12	Chemin de la Cureye
2389	LA BARRIERE	2	Chemin de la Barrière
OA2387	LA BARRIERE	4	Chemin de la Barrière
OA1378	LA BARRIERE	10	Chemin de la Barrière
1376	LA BARRIERE	11	Chemin de la Barrière
OC0029	LA CREMADARIE	8	Chemin de la Crémadarié
OA2286	LA LAUZE	6	Chemin de la Lauze
OA1702	LA LAUZE	8	Chemin de la Lauze
OB2467	LA RESSE	5	Chemin de la Resse
OA0227	LA SIEURARIE	21	Chemin de la Siourarié
OA0031	LA SIEURARIE	33	Chemin de la Siourarié
OB1707	LE BISCAYE	5	Chemin du Biscaye
OA2366	LE BOUTOU	10	Chemin du Boutou
OA2356	LES CABANNES	5	Chemin des Cabannes
OA2356	LES CABANNES	7	Chemin des Cabannes
OC1664	LES ESTRETS	5	Chemin des Estrets
OC0590	LES ESTRETS	6	Chemin des Estrets
OC1681	LES ESTRETS	8	Chemin des Estrets
OC1583	LES ESTRETS	10	Chemin des Estrets
OC1259	LES GRENS	30	Chemin des Grens
OC1247	LES GRENS	33	Chemin des Grens
OA2098	MAS PETIT	11	Chemin de Mas Petit
OB0532	MOULIN DE SALVAYRE	50	Chemin du Moulin de Salvayre
OB0531	MOULIN DE SALVAYRE	53	Chemin du Moulin de Salvayre

0A0712	NOUALS	10	Chemin de Nouals
0B2059	PUECH CABOT	6	Chemin de Puech Cabot
0B1135	PUECH CABOT	8	Chemin de Puech Cabot
0B1139	PUECH CABOT	10	Chemin de Puech Cabot
0A1785	PUECH PERIE	11	Chemin de Puech Périé
0A2082	PUECH PERIE	13	Chemin de Puech Périé
0A1782	PUECH PERIE	15	Chemin de Puech Périé
0C1428	RANTELS	1	Chemin de Rantels
0C0227	LA NOYERE	2	Chemin de Rantels
0C0198	RANTELS	4	Chemin de Rantels
0C0197	RANTELS	5	Chemin de Rantels
0C0172	RANTELS	8	Chemin de Rantels
0C0170	RANTELS	10	Chemin de Rantels
0C0169	RANTELS	12	Chemin de Rantels
0C1517	VILLENEUVE DU PUECH	55	Chemin de Villeneuve du Puech
0C1096	VILLENEUVE DU PUECH	56	Chemin de Villeneuve du Puech
0C1087	VILLENEUVE DU PUECH	57	Chemin de Villeneuve du Puech
0C1088	VILLENEUVE DU PUECH	59	
0A1411	LA SUQUE	1	Route de Yole
0A1335	LES TAILLADES	14	Route de Yole
0A1476	XXXXX	21	Route de Yole
0A2235	YOLE	31	Route de Yole
0A1551	YOLE	32	Route de Yole
0A1542	YOLE	33	Route de Yole
0A1550	YOLE	34	Route de Yole
0A2014	YOLE	36	Route de Yole
0A1608	YOLE (canteperlic)	50	Route de Yole
0B0371	LA FERRANDIE	2	Route du Blasou
0B2070	LA FERRANDIE	3	Route du Blasou

OB0385	BLASOU	6	Route du Blasou
OB1957	FEDUSSE	8	Route du Blasou
OB0739	FEDUSSE	15	Route du Blasou
OB0207	GARCEVAL	4	Chemin de Garceval
1883	LE MAS	3	Chemin du Mas
OB1951	LE MAS	10	Chemin du Mas
OB0077	AMBIALET	72	Route de Villefranche
OB0076	AMBIALET	82	Route de Villefranche
OB0075	AMBIALET	88	Route de Villefranche
OB0074	AMBIALET	100	Route de Villefranche
OB1988	AMBIALET	131	Route de Villefranche
88	AMBIALET	149	Route de Villefranche
OB0092	AMBIALET	176	Route de Villefranche
OB2018	AMBIALET	494	Route de Villefranche
OB2013	BAUDASSER	1574	Route de Villefranche
OB0444	BAUDASSER	1650	Route de Villefranche
OB0430	LE ROC	1950	Route de Villefranche
OA2203	AMBELS	5022	Route de Villefranche
OA1918	AMBELS	5034	Route de Villefranche
OB1371	GRIFFOULET	5741	Route de Villefranche
OB1566	LE THERONDEL	5975	Route de Villefranche
OA1736	PUECH MEGE	6070	Route de Villefranche
OA1738	PUECH MEGE	6124	Route de Villefranche
OA1748	PUECH MEGE	6176	Route de Villefranche
OA2075	LA DRETS	4	Chemin de Lavergne
OC1636	LACOMBE	5	Route de Lacombe
OC0261	LACOMBE	7	Route de Lacombe
OA0739	FEDUSSE	6	Route de Villeneuve sur Tarn
OA0739	FEDUSSE	20	Route de Villeneuve sur Tarn

OB0741	FEDUSSE	80	Route de Villeneuve sur Tarn
OB0744	FEDUSSE	109	Route de Villeneuve sur Tarn
OB0889	LA GREZE DU TARN	148	Route de Villeneuve sur Tarn
OB2202	LA GREZE DU TARN	224	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1430	LA NOYERE	2700	Route de Villeneuve sur Tarn
OC0094	RANTELS	3108	Route de Villeneuve sur Tarn
247	XXXXX	3807	Route de Villeneuve sur Tarn
OC0531	LA BALME	4623	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1454	LES CAMBOUNELS	5060	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1464	LA CABANE	5090	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1456	LES CAMBOUNELS	5170	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1469	LA CABANE	5195	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1481	LA CABANE	5210	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1273	MAGARUS	5625	Route de Villeneuve sur Tarn
OC1272	MAGARUS	5800	Route de Villeneuve sur Tarn
OC0747	ROUFFIAC	6558	Route de Villeneuve sur Tarn
OC0011	LE MOULIN DE BONNEVAL	5	Chemin du Moulin de Bonneval
OB2171	LA LANDETTE	59	Route de la Pause
OB2170	LA LANDETTE	111	Route de la Pause
OB1689	LA LANDETTE	200	Route de la Pause
OB1508	LA LANDETTE	215	Route de la Pause
OB1508	LA LANDETTE	243	Route de la Pause
OB1509			
OB1509			Route de la Pause
OB1585	ROZIES	911	Route de la Pause
OB2524	ROZIES	935	Route de la Pause
OB1626	ROZIES	940	Route de la Pause
OB1595	ROZIES	947	Route de la Pause

OB1483	LA PAUSE	1593	Route de la Pause
OB2325	LA PAUSE	1635	Route de la Pause
OB1421	LA PAUSE BASSE	2906	Route de la Pause
OB1754	LA BOURIE	3	Chemin de la Bourié
OB0597	LA BOURIE	4	Chemin de la Bourié
OB1750	LA BOURIE	8	Chemin de la Bourié
OB0603	LA BOURIE	9	Chemin de la Bourié
OB1058	LA BOURIE	14	Chemin de la Bourié
OB0080	AMBIALET	1	Rue des Reflets du Tarn
OB0087	AMBIALET	4	Rue des Reflets du Tarn
OB0086	AMBIALET	6	Rue des reflets du Tarn
OB0084	AMBIALET	10	Rue des reflets du Tarn
OB0082	AMBIALET	14	Rue des reflets du Tarn
1924	AMBIALET	5	Rue de Roquetaillade
OB0073	AMBIALET	7	Rue de Roquetaillade
OB0077	AMBIALET	8	Rue de Roquetaillade
OB0064	AMBIALET	10	Rue de Roquetaillade
OB1864	AMBIALET	1	Rue de Roquetaillade
OB1864	AMBIALET	3	Rue de Roquetaillade
OB0074	AMBIALET	2	Rue de Roquetaillade
OB0074	AMBIALET	4	Rue de Roquetaillade
OB2032	AMBIALET	2	Rue de la Presqu'île
OB2033	AMBIALET	4	Rue de la Presqu'île
OB0038	AMBIALET	6	Rue de la Presqu'île
OB0039	AMBIALET	7	Rue de la Presqu'île
OB0037	AMBIALET	8	Rue de la Presqu'île
OB0031	AMBIALET	9	Rue de la Presqu'île
OB0033	AMBIALET	11	Rue de la Presqu'île
OB0010	AMBIALET	12	Rue de la Presqu'île

OB0025	AMBIALET	13	Rue de la Presqu'île
OB0016	AMBIALET	16	Rue de la Presqu'île
OB2217	AMBIALET	18	Rue de la Presqu'île
OB2023	AMBIALET	20	Rue de la Presqu'île
OB0051	AMBIALET	2	Sentier de l'Escalette
OB0052	AMBIALET	3	Sentier de l'Escalette
OB0048	AMBIALET	4	Sentier de l'Escalette
OB0043	AMBIALET	5	Sentier de l'Escalette
OB0047	AMBIALET	6	Sentier de l'Escalette
OB0044	AMBIALET	7	Sentier de l'Escalette
OB0046	AMBIALET	8	Sentier de l'Escalette
OB0036	AMBIALET	11	Sentier de l'Escalette
OB0011	AMBIALET	15	Sentier de l'Escalette
OB00007	AMBIALET	16	Sentier de l'Escalette
OB0017	AMBIALET	17	Sentier de l'Escalette
OB0004	AMBIALET	18	Sentier de l'Escalette
OB0003	AMBIALET	20	Sentier de l'Escalette
OB0019	AMBIALET	21	Sentier de l'Escalette
OB2414	AMBIALET	4	Route de Trébas
OB0361	AMBIALET	6	Route de Trébas
369	FEDUSSE	10	Route de Trébas
OB2074	FEDUSSE	25	Route de Trébas
OB2082	FEDUSSE	33	Route de Trébas
OB2048	FEDUSSE	37	Route de Trébas
OB2047	FEDUSSE	39	Route de Trébas
OB2423	FEDUSSE	43	Route de Trébas
OB2425	XXXXX	45	Route de Trébas
OB2427	FEDUSSE	47	Route de Trébas
OB2429	FEDUSSE	49	Route de Trébas

OB0771	FEDUSSE	51	Route de Trébas
OB2086	FEDUSSE	53	Route de Trébas
OB0748	FEDUSSE	54	Route de Trébas
OB2085	FEDUSSE	55	Route de Trébas
OB0777	POUN	63	Route de Trébas
OB0850	POUN	64	Route de Trébas
OB0849	POUN	66	Route de Trébas
OB0784	POUN	69	Route de Trébas
OB2031	POUN	70	Route de Trébas
OB0785	POUN	71	Route de Trébas
OB2030	POUN	72	Route de Trébas
OB0846	POUN	76	Route de Trébas
OB2529	POUN	77	Route de Trébas
OB0845	POUN	78	Route de Trébas
OB0843	POUN	80	Route de Trébas
OB0841	POUN	84	Route de Trébas
OB0837	POUN	86	Route de Trébas
OB0464	FONVIELLE	5	Chemin de Fonvielle
OB0796	POUN	1	Chemin de Poun
OB0792	POUN	2	Chemin de Poun
OB0799	POUN	3	Chemin de Poun
OB0629	LE PLO	4	Impasse du Plô
OB0691	OUBIEGES HAUT	4	Chemin du Goupil
OB0686	OUBIEGES HAUT	6	Chemin du Goupil
A0072	LA CONDOMINE	2	Rue Saint Pierre
OB2139	LA CONDOMINE	2	Chemin du Pré
1798	XXXXX	6	Route de Salans
0A1825	SALANS	16	Route de Salans
0A1262	LA CARRIERE	17	Route de Salans

0A1828	SALANS	20	Route de Salans
0A2177	SALANS	22	Route de Salans
0A1256	LA CARRIERE	25	Route de Salans
0A1075	LE THENEGAL	28	Route de Salans
0A1251	LA CARRIERE	29	Route de Salans
2390	XXXXX	32	Route de Salans
1081	XXXXX	36	Route de Salans
0A1124	XXXXX	37	Route de Salans
0A1935	CAP LONGUE	39	Route de Salans
1213	XXXXX	43	Route de Salans
1087	XXXXX	44	Route de Salans
0A1125	LA JANIE	63	Route de Salans
0A2376	LE THENEGAL	5	Route du Ténégal
0A1045	LE THENEGAL	9	Route du Ténégal
0A1848	PLN DU THENEGAL	14	Route du Ténégal
0A1851	PLN DU THENEGAL	16	Route du Ténégal
0A1037	LE THENEGAL	17	Route du Ténégal
0A2373	SALANS	20	Route du Ténégal
0A1031	HAM DU THENEGAL	23	Route du Ténégal
0A1032	HAM DU THENEGAL	25	Route du Ténégal
0A1038	HAM DU THENEGAL	29	Route du Ténégal
0A0955	LE CROS	51	Chemin du Cros
0A0960	LE CROS	53	Chemin du Cros
0A2344	CANTEGACH	21	Route du Puech de l'Air
0A2344	CANTEGACH	23	Route du Puech de l'Air
0A2398	PUECH DE L AIR	41	Route du Puech de l'Air
0A2398	PUECH DE L AIR	43	Route du Puech de l'Air
0A0419	LA MARCELLIE	5	Chemin de la Marcellié
414	LA MARCELLIE	7	Chemin de la Marcellié

OB1249	BLAYRAN	3	Chemin de Blayran
227	FONTANTIQUE	3	Chemin de Fontantique
OC1689	LES CAMBOUNELS	1	Chemin des Cambounels
OC1575	LES CAMBOUNELS	2	Chemin des Cambounels
OB0882	LAGREZE DU TARN	535	Route d'Alban
OB0909	LAGREZE DU TARN	620	Route d'Alban
OB0917	LAGREZE DU TARN	636	Route d'Alban
OB1014	LAGREZE DU TARN	750	Route d'Alban
OB0906	LAGREZE DU TARN	2	Chemin de la Grèze
OB0904	LAGREZE DU TARN	4	Chemin de la Grèze
OB0901	LAGREZE DU TARN	6	Chemin de la Grèze
OB0880	LAGREZE DU TARN	11	Chemin de la Grèze
OB0635	LE PLO	889	Route de Vinçou
OB1082	COMBE DU CARME	2600	Route de Vinçou
OB2301	XXXXX	2791	Route de Vinçou
OB0791	POUN	4	Chemin de Poun
OB0810	POUN	6	Chemin de Poun
OB2517	POUN	7	Chemin de Poun
OB2000	POUN	13	Chemin de Poun
OB2001	POUN	15	Chemin de Poun
OB0819	POUN	30	Chemin de Poun
OA2123	LA SUQUE	11	lieu dit La Suque
OB1492	LA SUQUE	15	lieu dit La Suque
OA1384	LA SUQUE	7776	Route de Villefranche
OA1383	LA SUQUE	7792	Route de Villefranche
OA0078	LA CONDOMINE	12	Rue de la Venelle

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires

DELIB N°13062017_3_1
Demande de subvention

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de SC- 08/06/2017

police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

L'Adressage : La mise en place de panneaux d'indication de rues, chemins, impasses ainsi que la numérotation permettra l'intervention plus rapide des secours (pompiers, samu,....,) permettra de faciliter les livraisons (poste, livreur....) Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 8 612.58 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser l'adressage et l'acquisition des panneaux et supports pour un montant prévisionnel de 8 612.58 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2017 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la

Répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

5. Atelier municipal et Toilette publique

Monsieur le Maire présente le devis d'architecte pour les deux chantiers. Après discussion le conseil municipal souhaite solliciter d'autres architectes. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal

6. Ecole-cantine-transport

Départ retraite personnel de cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Myriam FARSSAC part à la retraite au 1^{er} septembre 2017. Le conseil municipal décide d'organiser un pot de départ le 07 juillet à 18 h 30 à la mairie.

DELIB N°13062017_4

IAT

Le Conseil,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

VU l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et ,n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Après en avoir délibéré , décide à l'unanimité (ou selon le vote suivant 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 abstentions) d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-51 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Monant de Référence	Coefficient multiplicateur
Technique	Adjoint	Cantine	454.68	4.71

les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/07/2017 en un seul versement sur la paie du mois d' août.

Ce montant est proratisé au temps de travail.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2017

CNAS

Monsieur le Maire propose que l'on adhère au CNAS pour les retraités. Le coût est de 136 euros par retraité et par an.

Après discussion le conseil municipal n'est pas favorable à cette adhésion.

DELIB N°13062017_5_1

Contrat CDD

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ à la retraite de Madame Myriam FARSSAC au 31 août 2017. Il propose au Conseil municipal de prendre un agent en Contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée hebdomadaire annualisé de 20.59 sur 35 heures pendant une période de 24 mois.

Sa mission sera :

Aide préparation repas ménage, vaisselle, aide service du repas, garderie, et accueil du public au niveau de l'accueil touristique.

Suite à un appel à candidature part mail nous avons reçu 4 candidatures dont deux ayant été retenue pour un entretien.

Après discussion Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Madame Elodie CARRIERE.

Les crédits correspondant seront inscrits au budget 2017.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité des présents et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce recrutement.

DELIB N°13062017_5_4

Rémunération Contrat à Durée Déterminée

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'établir un Contrat à durée déterminée de 24 mois pour 20.59h/35 à compter du 1^{er} septembre 2017 à Madame Elodie CARRIERE compte tenu du départ à la retraite de Madame Myriam FARSSAC.

Monsieur le Maire propose de la rémunérer au 7^{ème} échelon du grade d'adjoint technique indice brut 356 indice majoré 332 au prorata des heures effectuées.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

Monsieur le Maire propose qu'on établisse un contrat CAE compte tenu que la personne recrutée est a priori éligible, sachant que pôle emploi attend les directives du Gouvernement. Dans l'hypothèse d'un refus de pôle emploi nous ferions un CDD de deux ans.

DELIB N°13062017_5

Contrat CAE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune (*notre établissement*) peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'aide restauration scolaire et garderie et permanence accueil touristique à raison de 20, 59 heures annualisé par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2017.

L'Etat prendra en charge au minimum 55 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc
SC- 08/06/2017

réduite.

➔ **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'aide restauration scolaire, garderie et permanence accueil touristique à **temps non complet** pour une durée de 20.59 heures /35 annualisé par semaine.

➔ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région occitanie.

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DELIB N°13062017_5_3

7. Nouvelle Activité Périscolaire et Contrat personnel communal

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'afin d'appliquer les nouveaux rythmes nous avons dû contacter des associations où autoentrepreneurs pour mettre en place des activités :

- VERMEIREN Dina (autoentrepreneur) : activité nature les mardis du 1^{er} septembre 2017 au 07 juillet 2018 de 15 h à 16 h 30 au tarif de 40 € chaque prestation et 5 € de frais de déplacement.
- Association vers les arts : Théâtre les vendredis du 1 septembre 2017 au 07 juillet 2018 de 15 h à 16 h 30 au tarif de 40 € chaque prestation et 180 € annuel pour mise à disposition de matériels et accessoires utilisés.
- POLLET Marion (autoentrepreneur) : musique les vendredis du 1 septembre 2017 au 07 juillet 2018 de 15 h à 16 h 30 au tarif de 40 € chaque prestation et 5 € de frais de déplacement.

Afin de finaliser leurs partenariats monsieur le maire propose d'établir « des conventions de partenariats » avec les 3 prestataires aux conditions indiquées ci-dessus.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N°13062017_5_2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les nouveaux rythmes scolaires nécessitent des intervenants périscolaires Il est donc nécessaire de recruter des intervenants vacataires, qui assureront l'accueil et les activités enfants pendant les périodes dédiées à ces activités : Marie CAYRE pour l'activité « Arts Plastiques » et Magline DORIN-BUSSY pour l'activité sportive.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de créer 2 emplois de vacataires :

- 2 emplois vacataires du 1^{er} septembre au 7 juillet 2018

SC- 08/06/2017

Ils seront chargés d'intervenir auprès des enfants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires afin de proposer une activité aux enfants.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant brut de 35 € brut pour chaque intervention de 1 h 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la création pour les périodes précédemment indiqués de 2 emplois de vacataires chargés de l'accueil et de l'animation de ces activités.

- approuve le montant de la rémunération de chaque vacataire à 35 € brut par intervention de 1 h 30 travaillée.

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.

DELIB N°13062017_6

8. Décision modificative

Assainissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	621				Personnel extérieur au service	320,00
Total						320,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61523				Réseaux	-320,00
Total						-320,00

DELIB N°13062017_6_1

Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2017

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
66	66111				Intérêts réglés à l'échéance	200,00
16	1641	OPFI			Emprunts en euros	200,00

042	678				Autres charges exceptionnelles	4 657,00
023	023				Virement à la section d'investissement	200,00
011	615221				Bâtiments	-400,00
21	2152	271			Installations de voirie	2 000,00
21	2188	271			Autres immobilisations corporelles	-2 000,00
Total						4 857,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
70	7067				Redevances et droits des services périscolair...	4 657,00
021	021	ONA			Virement de la section d'exploitation	200,00
Total						4 857,00

9. Conventions honoraires avocat (dossiers urbanismes)

DELIB N°13062017_7

Madame le Maire rappelle aux Conseillers la procédure judiciaire engagée devant le tribunal administratif de Toulouse par Madame Béatrice PANCHOUT à l'encontre de la commune pour un litige sur un permis de construire.

Il les informe que pour la régularité de la procédure il est nécessaire de désigner par délibération un avocat pour représenter la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Maître Pascale MOLY, Avocate au Barreau d'Albi.

Les honoraires fixés dans la convention sont de 180 euros HT par heure soit 216 euros TTC par heure.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous allons faire intervenir la protection juridique qui pourra prendre en charge 150 euros TTC par h avec un plafond de 900 euros TTC pour l'instruction et 1 200 euros TTC pour la représentation devant le tribunal Administratif. Tout coût supplémentaire sera à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner Maître Pascale MOLY pour représenter la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'honoraires et de fixer un plafond de frais restant à notre charge à 10 000 euros TTC pour l'ensemble de la procédure

DELIB N°13062017_8

Monsieur le Maire informe le conseil municipal rappelle aux Conseillers la procédure judiciaire engagée devant le tribunal correctionnel sur le dossier de Mr et Mme Rosalie pour la construction illégale d'un bâtiment en dur ancré dans le sol d'une surface d'environ 77 m².

Il les informe que pour la régularité de la procédure il est nécessaire de désigner par délibération un avocat pour représenter la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Maître Pascale MOLY, Avocate au Barreau d'Albi.

Les honoraires fixés dans la convention sont de 180 euros HT par heure soit 216 euros TTC par heure.
SC- 08/06/2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous allons faire intervenir la protection juridique qui pourra prendre en charge 150 euros TTC par h avec un plafond de 900 euros TTC pour l'instruction et 1 200 euros TTC pour la représentation devant le tribunal Administratif. Tout coût supplémentaire sera à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner Maître Pascale MOLY pour représenter la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'honoraires et de fixer un plafond de frais restant à notre charge à 10 000 euros TTC pour l'ensemble de la procédure

10. Borne électrique

Le Syndicat départemental d'énergies du Tarn (SDET) nous informe que notre dossier de demande de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques dans notre commune sera à l'étude après la période estivale

11. Patus du Ténégal

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur Hervé Matthieu concernant le Patus du Ténégal, une première réunion a eut lieu suite au dernier conseil municipal afin de définir les parties de patus à acquérir par les différentes parties compte tenu que nous devons aussi régulariser la voirie, inexistante à ce jour.

Une autre réunion aura lieu courant de l'été afin que toutes les personnes puissent être présentes et valident le projet.

Nous validerons tout cela lors d'un prochain conseil municipal.

12. Courrier de Mr Esteve

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur ESTEVE Jean-Pierre accompagnée de plusieurs signatures approuvant la demande. Ce courrier a pour objet de demander de ligne blanche continue au niveau de la Route départementale 172 traversant le hameau de la Condomine.

Le Conseil Municipal transmettra cette demande au Conseil Départemental afin qu'il étudie les aménagements qui pourraient être mis en place.

DELIB N°13062017_11

13. Circuit des deux puechs

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en oeuvre du Plan Départemental de la Randonnée précisant notamment :

-L'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conforme aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983.

- La décision du conseil Général du Tarn de mettre en oeuvre un Plan Départemental de la Randonnée et dont la mission est suivie par le Service Gestion de l'Environnement,

-Invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire prendre une délibération du Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental.

En conséquence le Conseil Municipal d'Ambialet est invité à donner son avis

et à délibérer pour la modification du tracé des chemins ruraux composant le circuit des deux Puechs.

tels que définis par les documents présentés (document comprenant le tracé du sentier sur fond de

carte EGLV ainsi que la nature des voies empruntées).

Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte,

et

- approuve l'inscription des chemins susvisés au Plan Départemental de la Randonnée, et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

DELIB N°13062017_10

14. Sentier des Cabanes

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en oeuvre du Plan Départemental de la Randonnée précisant notamment :

– L'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conforme aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983.

- La décision du conseil Général du Tarn de mettre en oeuvre un Plan Départemental de la Randonnée et dont la mission est suivie par le Service Gestion de l'Environnement,

– Invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire prendre une délibération du Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental.

En conséquence le Conseil Municipal d'Ambialet est invité à donner son avis

et à délibérer pour la modification du tracé des chemins ruraux composant le sentier des Cabanes.

tels que définis par les documents présentés (document comprenant le tracé du sentier sur fond de carte IG1V ainsi que la nature des voies empruntées).

Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur la modification de l'inscription au plan des voies portées sur la carte,

et

- approuve l'inscription des chemins susvisés au Plan Départemental de la Randonnée, et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

DELIB N°13062017_9

15. Petites cites de caractères

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur le Maire de Combret (Aveyron) concernant la marque « Petites Cités de caractère de France ».

Une Petite Cité de Caractère est avant tout une commune qui a un projet pour la valorisation du patrimoine, et qui conduit régulièrement des actions dans ce sens.

A priori par rapport aux critères de sélection nous pourrions prétendre adhérer à cette marque. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de candidature, notre dossier passera ensuite en commission d'homologation pour étudier notre dossier.

Après discussion le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour qu'on dépose un dossier de demande d'adhésion à la marque Petites Cités de Caractère et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier

16. Procédure d'expulsion

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un de nos locataires n'est pas à jour des loyers, le somme devenant importante Monsieur le Maire propose de lui laisser 1 mois pour régulariser avant de lancer une procédure d'expulsion.